

E4 GESTION DE L'ENTREPRISE

SOUS ÉPREUVE : U43 MANAGEMENT D'UN SALON DE COIFFURE

Session 2003

Durée de l'épreuve : 2 heures



Coefficient : 2

SUJET

Salon envisagé > JULIE COIFF'

Montant du capital prévu 20 000 euros....

Lieu prévu POITIERS.....

Titulaire du brevet professionnel coiffure, mademoiselle Julie HONFLEUR souhaite s'installer. Ses parents lui prêtent 20 000 euros pour constituer son capital initial. Elle envisage d'acheter un commerce dans sa ville natale, POITIERS. Elle vous demande de l'aider dans ses démarches.

4 dossiers sont à traiter :

	<u>Barème</u>
Dossier N° 1 Étude de l'implantation du magasin	/ 15 points
Dossier N° 2 Formalités de création	/ 9 points
Dossier N° 3 Étude des habitudes de consommation	/ 10 points
Dossier N° 4 Plan de financement	/ 6 points

Les pages intitulées « DOCUMENT » sont à rendre avec la copie.

DOSSIER N°1 Implantation du salon

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
Annexe n° A Annonces	Document n° 1 PLAN 1 A Document n° 2 PLAN 1 B Document n° 3 Étude de l'implantation du magasin (2 pages)

THÈME :

Mademoiselle HONFLEUR a retenu deux annonces de salon. Elle vous demande, après avoir positionné les salons sur les plans, de rechercher les avantages et inconvénients de chacun.

TRAVAIL À FAIRE :

Après avoir étudié les annonces des deux salons en annexe A :

- A. Reporter leur emplacement respectif sur les plans (document 1 et 2)
- B. Analyser les emplacements et compléter le document 3 et document 3 bis.

DOSSIER N° 2 Formalités de création

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
Annexe B Rôle et compétence des C.F.E. <i>Centres de Formalités des Entreprises</i>	Document : 4 Étude des formalités de création

THÈME : Vous guidez Mademoiselle HONFLEUR dans ses formalités de création.

TRAVAIL À FAIRE :

Compléter le document 4 à partir de l'annexe B « Rôle et compétences des Centres de formalités des entreprises ».

DOSSIER N° 3 Étude des habitudes de consommation

	Documents à rendre avec la copie
	Document : 5 Questionnaire

THÈME : Vous aidez Mademoiselle HONFLEUR à rédiger un questionnaire sur les habitudes de consommation en coiffure dans le quartier.

TRAVAIL À FAIRE :

Compléter le document 5 en se limitant à 10 questions maximum

DOSSIER N° 4 Étude des habitudes de consommation

Annexes à consulter	Documents à rendre avec la copie
Annexe C éléments comptables	Document : n° 6 Plan de financement

THÈME : Le banquier demande la présentation du plan de financement compte tenu des informations communiquées en annexe C..

TRAVAIL À FAIRE :

Compléter le document 6 en présentant le plan de financement et en indiquant le montant de l'emprunt nécessaire.

COMMERCES à VENDRE

①

Vente d'un Salon de Coiffure (86) – Vienne – Poitiers

- ◆ Chiffre d'Affaires : 39 000 €
- ◆ Loyer : 3 444,88 € annuel
- ◆ Prix : 33 000 € + stock

- ◆ Nature du bien : Fonds de commerce

◆ Descriptif :

Bail : ~~juin 2004~~ RENEUVELABLE en 2009

Clientèle : quartier, passage de bus.

- 6 postes de coiffage,
- 3 bacs,
- 2 climazons dont 1 neuf,
- 2 casques,
- 1 Wellapor.

Salon climatisé, informatisé.

Surface : 35 m² (travail) et 8 m² (réserve).

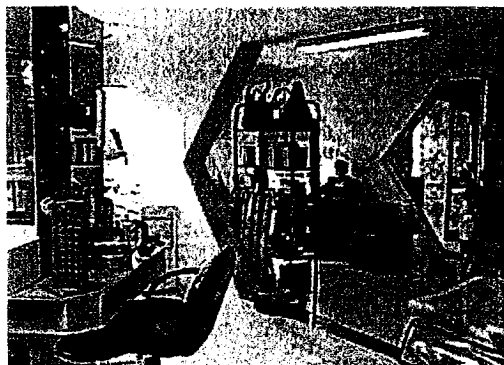
◆ Situation géographique :

Place de Jutreau

Poitiers

(voir plan 1 A)

- ◆ Cause de la Vente : Retraite.



☎ Réf. 1234 – coif.86

Contact : Marine FERRON

☎ 05.49.00.11.22. après 20 H

②

Vente d'un Salon de Coiffure (86) – Vienne – Poitiers

- ◆ Chiffre d'Affaires : 53 000 €
- ◆ Loyer : 259,16 € mensuel
- ◆ Prix : 45 734 €

- ◆ Nature du bien : Fonds de commerce

◆ Descriptif :

Bail : renouvelable en 2004

Surface : 35 m² en parfait état.

Mobilier moderne comprenant :

- 10 fauteuils dont 2 bacs
- 3 séchages,
- 1 climazon.

Parking

Travail avec 1 apprentie B.P. 1^{ère} année.

Clientèle : fidèle.

◆ Situation géographique :

15, rue de la Cathédrale

Poitiers

(voir plan 1 B)

- ◆ Cause de la Vente : mutation du conjoint.



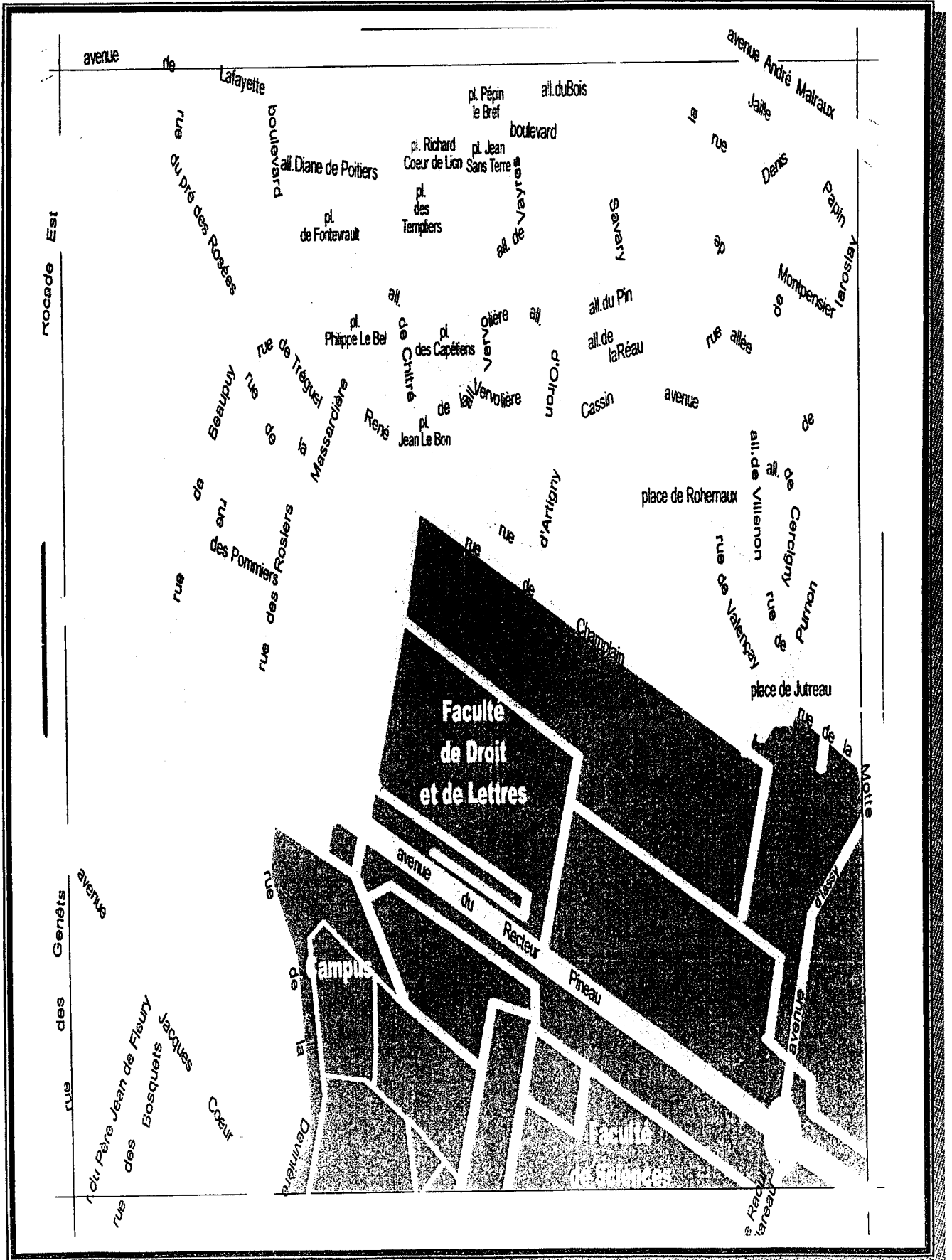
☎ Réf. 1245 – coif.86

Contact : Julien GENDREAU

☎ 05.49.33.44.55. (salon)

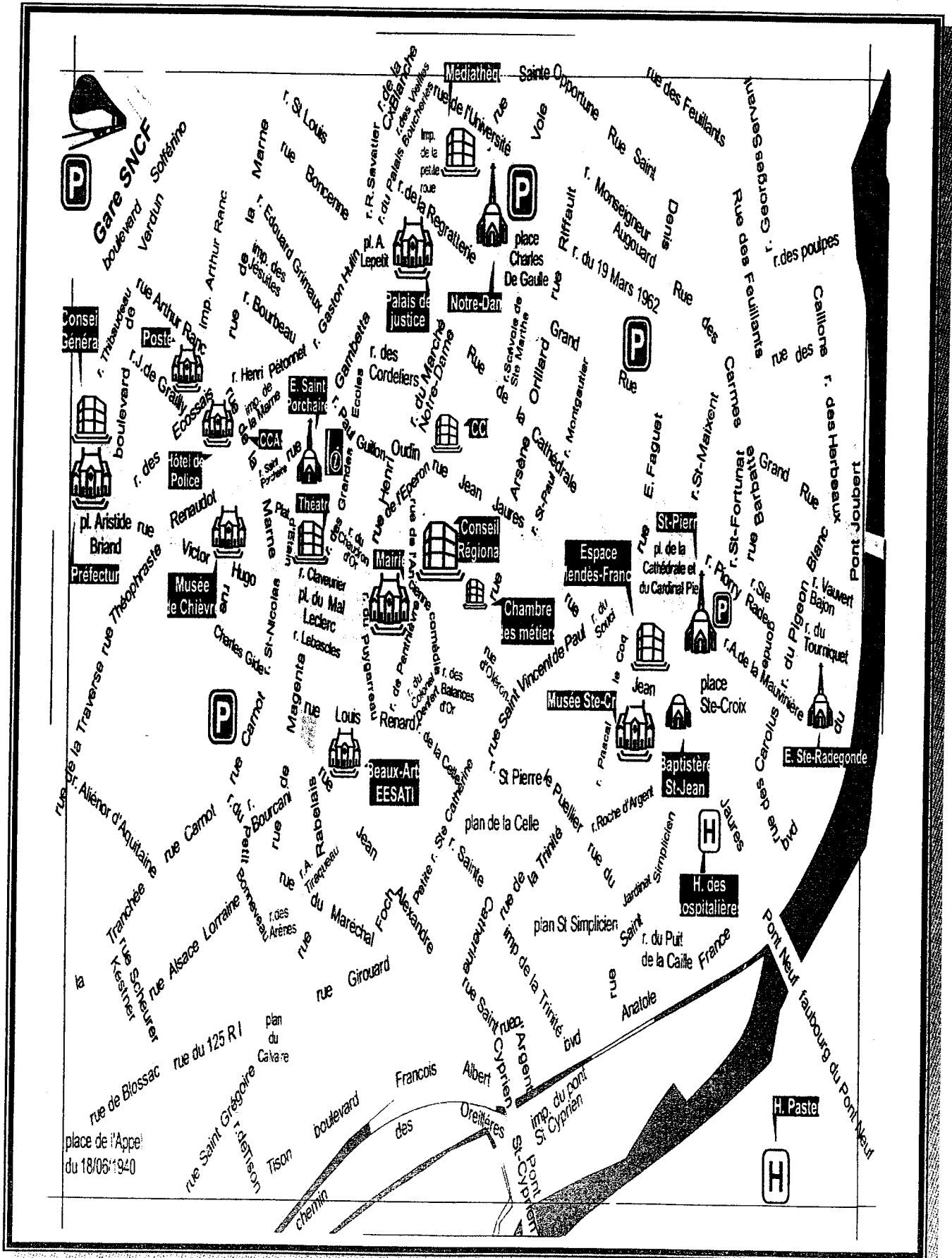
DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

PLAN de la VILLE



DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

PLAN de la VILLE



Étude de l'implantation du magasin

<i>Salon n° 1</i>		<i>Salon n° 2</i>	
POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS	POINTS POSITIFS	POINTS NEGATIFS

✍ Indiquer le salon retenu et justifier la réponse :

.....

.....

.....

.....

✍ Donner la définition du bail commercial :

.....

.....

✍ Préciser les éléments pris en compte dans la vente d'un fond de commerce

<p>Éléments incorporels :</p> <ul style="list-style-type: none">---- <p>Éléments corporels :</p> <ul style="list-style-type: none">----

Les centres de formalités des entreprises (CFE) ont été créés en 1981. Ils permettent aux entreprises de souscrire en un même lieu et sur un même document **les déclarations relatives à leur création, aux modifications de leur situation ou à la cessation de leur activité** auxquelles elles sont tenues par les lois et règlements en vigueur.

L'existence de ces centres évite aux entreprises la multiplication des démarches auprès d'organismes distincts (greffe du tribunal de commerce, chambre de métiers, URSSAF et autres organismes sociaux concernés, INSEE, services fiscaux...). Les CFE assurent le contrôle formel et la transmission des déclarations et pièces justificatives aux destinataires des formalités. La confidentialité des informations recueillies est assurée.

Les CFE ont donc un rôle de :

- centralisation des déclarations;
- contrôle formel des documents présentés;
- transmission de l'ensemble des pièces aux organismes destinataires qui s'assurent de leur régularité et de leur validité.

Compétence des CFE

- Compétence catégorielle

La compétence catégorielle des CFE dépend de la forme juridique et des activités de l'entreprise :

Vous êtes...	Vous devez vous adresser à...
<ul style="list-style-type: none"> - Commerçant - Société commerciale (SARL, EURL, SA, SAS, SNC, société en commandite) n'exerçant pas une activité artisanale ou agricole - GIE, GEIE quelque soit la nature de son objet - Autres personnes morales dont l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est prévue par la loi 	Chambre de commerce et d'industrie
<ul style="list-style-type: none"> - Artisan (entrepreneur individuel) - Société commerciale (SARL, EURL, SA, SAS, SNC, société en commandite) exerçant une activité artisanale 	Chambre de métiers
<ul style="list-style-type: none"> - Société civile (SCI, SCM, SCP,...) à l'exclusion de celles exerçant une activité artisanale ou agricole - Société d'exercice libéral (SELARL, SELAFA, SELCA) - Agent commercial - Etablissement public industriel et commercial (EPIC) 	Greffe du tribunal de commerce
<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneur individuel ou société exerçant une activité agricole 	Chambre d'agriculture
<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneur individuel ou société, immatriculé au registre des entreprises de la batellerie artisanale 	Chambre nationale de la batellerie artisanale
<ul style="list-style-type: none"> individuel - Membre d'une autre profession libérale assimilée, exercée à titre individuel - Employeur dont l'entreprise ne relève pas des CFE précédents : syndicats, fondations, etc. 	URSSAF
<ul style="list-style-type: none"> - Autres personnes ou sociétés ne relevant pas des CFE précédents : artiste, loueur en meublé non professionnel, loueur de fond de commerce, etc. 	Centre des impôts

Chaque CFE est compétent à l'égard des entreprises dont le siège, le principal établissement ou l'établissement secondaire, concerné par la formalité, est situé dans son ressort.

Exemple :

La création d'une entreprise dont le siège social est situé à Nantes doit être déclarée à l'un des CFE de Nantes.

Si cette entreprise crée par la suite un établissement à Brest, le CFE de Brest sera alors compétent pour la déclaration de cet établissement secondaire.

Quand doit-on s'adresser au CFE ?

- Lors de la déclaration de l'entreprise
- Lors de l'ouverture du premier établissement en France d'une société commerciale étrangère
- Lors de l'ouverture d'un établissement supplémentaire
- Lors du transfert d'un établissement
- Lors de la fermeture d'un établissement
- Lors des modifications concernant :
 - l'exploitant individuel (changement de nom, de situation matrimoniale, mention de conjoint collaborateur, ...)
 - la société ou la personne morale (modification de la dénomination, de la forme juridique, du capital, changements de dirigeants, d'associés, ...)
 - l'activité de l'entreprise (extension, mise en location-gérance, reprise, ...)
 - un établissement (changement d'enseigne, du mode d'exploitation, de l'activité, ...)
- Lors de l'embauche du premier salarié ou de la fin d'emploi salarié (s'adresser au CFE URSSAF)
- Lors de la cessation totale d'activité de l'entreprise.

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

✎ Préciser l'organisme où elle doit se renseigner :

Organisme

✎ Indiquer son rôle :

.....
.....
.....

✎ Citer les formalités à accomplir lors de la création d'une entreprise :

.....
.....
.....
.....
.....
.....


**✎ Mademoiselle HONFLEUR souhaiterait protéger ses biens personnels.
Formuler un conseil et justifier votre réponse :**

Forme d'entreprise conseillée :

.....
.....

DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE

.....
.....

 Question 1 :


.....
.....

 Question 2 :

.....
.....

 Question 3 :


.....
.....

 Question 4 :


.....
.....

 Question 5 :


.....
.....

 Question 6 :


.....
.....

 Question 7 :


.....
.....

 Question 8 :

.....
.....

 Question 9 :

.....
.....

 Question 10 :

.....
.....

- Achat du fonds de commerce : → *L'étude porte sur le salon n°1*
- Capital de départ : 20 000 €
- Réserve de trésorerie : 6 000 € (prévision pour achat stocks,...)
- Achat matériel nouveau :
Pour compléter le matériel déjà existant, elle prévoit d'acheter :
 - . 2 casques planète : 1 200,00 € HT,
 - . 4 séchoirs Sun Hair bleu métallisé : 39,03 € HT l'unité,
 - . 2 portes revues : 100 € HT l'unité,
 - . 2 fauteuils : 723 € HT l'unité,
 - . 2 tabourets : 95 € HT l'unité,
 - . 2 coiffeuses : 552 € HT l'unité.
- Elle prévoit entre autres des frais d'aménagement et de décoration pour rénover le salon : 6 097 € HT.
- Les fournisseurs lui font crédit pour 3 000 €.

BESOINS	<i>Montant</i>	RESSOURCES	<i>Montant</i>
<u>Investissement incorporel</u>		<u>Capitaux propres</u>	
—		—	
<u>Investissement corporel HT</u>		<u>Dettes</u>	
—		—	
—			
—			
—			
—			
<u>TVA sur investissement</u>			
— matériel			
— aménagement			
<u>Trésorerie</u>			
—			
TOTAUX		TOTAUX	

Montant de l'emprunt :